

Port Luneau : le Loir en
Cœur de Ville –
Aménagement et
requalification du site
(72)

Mairie de La Flèche
Janvier 2023

Vérification des potentialités
des cavités au sein des arbres
et dispositions spécifiques à
mettre en place en cas
d'abattage des arbres



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2023, Port Luneau : le Loir en Cœur de Ville – Aménagement et requalification du site (72), Vérification des potentialités des cavités au sein des arbres et dispositions spécifiques à mettre en place en cas d'abattage des arbres. Mairie de La Flèche. 10 p	
Date	12/01/2023	
Nom de fichier	08_Annexe_8_Expertise_cavites_arbres_Port_Luneau_Biotope_V2.docx	
Maitre d'ouvrage	Mairie de La Flèche Espace Pierre Mendès France CS 60143 72205 La Flèche Cedex	
Interlocuteur	Benoît BAR Chef de projet Action cœur de ville	Mail : coeurdevillelafleche@laflechesablesursarthe.com Téléphone : 07 70 21 36 43
Mandataire du groupement	Phytolab – Clément RAVET	Mail/ c.ravet@phytolab.fr Téléphone : 02 40 20 38 39
Biotope, Responsable du projet	Guillaume LEFRERE	Mail : glefrere@biotope.fr Téléphone : 02 40 05 32 30

Sommaire

1	Préambule	4
2	Equipe et auteurs de l'étude	4
3	Résultats des expertises	5
4	Mesures mises en place pour la prise en compte des chauves-souris arboricoles et oiseaux cavernicoles dans l'abattage des arbres	9

1 Préambule

Dans le cadre du projet de l'aménagement et de la requalification, Biotope a fait intervenir un écologue le 4 février 2022 afin d'identifier les arbres présentant des cavités et anfractuosités susceptibles d'être utilisées par des chauves-souris et des oiseaux cavernicoles.

Sur les 95 arbres recensés par L4ONF en 2018 sur le site, 20 arbres présentant des potentialités d'accueil pour les chauves-souris et oiseaux cavernicoles ont été repérés.

A la suite de cette expertise, la Ville de La Flèche a sollicité Biotope pour vérifier les potentialités des cavités et anfractuosités identifiées au sol. Cette expertise a été réalisée le 14 avril au moyen d'une nacelle mise à disposition par la Ville de La Flèche.

La note présente les résultats de cette expertise en indiquant l'état d'occupation des cavités vérifiées en avril 2022 ainsi que leur potentialité d'accueil. La note est complétée par les dispositions spécifiques à mettre en place en cas d'abattage d'un arbre présentant des cavités favorables à l'accueil des chiroptères et/ou des oiseaux cavernicoles.

2 Equipe et auteurs de l'étude

L'équipe en charge de l'identification des arbres présentant des potentialités d'accueil pour les chauves-souris et oiseaux cavernicoles est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Équipe projet

Domaines d'intervention	Date de l'expertise	Intervenants de BIOTOPE	Qualité et qualification
Coordination de l'expertise et rédaction de la note	-	Guillaume LEFRERE	Chef de projet environnementaliste <i>Expérience en bureau d'études depuis 2014</i> <i>Diplôme d'urbaniste, spécialité évaluation environnementale</i>
Identification des arbres présentant des potentialités d'accueil pour les chauves-souris et oiseaux cavernicoles	4 février 2022	Youenn FOULIARD	Expert Fauniste – Chiroptères et faune terrestre <i>Expérience en bureau d'études / gestion des espaces naturels / association de protection de la nature depuis 2017</i> <i>Licence Etude et développement des espaces naturels (faculté des sciences / Université de Montpellier)</i>
Vérification des cavités – travail en hauteur	14 avril 2022	Willy RAITIERE	Expert Fauniste – faune terrestre <i>Expérience en bureau d'étude / association de protection de la nature depuis 2004</i> <i>Diplôme d'ingénieur en agriculture (Ecole supérieure d'agriculture d'Angers)</i>

3 Résultats des expertises

Les 20 arbres identifiés comme potentiellement favorables à l'accueil de chauves-souris et oiseaux cavernicoles ont été vérifiés par un écologue au moyen d'une nacelle mise à disposition par la Ville de La Flèche.

Le tableau ci-après présente pour chaque arbre expertisé :

- L'identifiant de l'arbre. Cet identifiant est celui indiqué par l'ONF dans la couche SIG « BD_Arbres_ONF_2018_maj-PortLuneau » transmise par les services de la Ville de la Flèche ;
- Le résultat de l'expertise : présence effective de cavités, occupation de la cavité, etc.
- La potentialité d'accueil de la cavité (favorable / défavorable).

Tableau 2. Résultats de la vérification des cavités au sein des arbres potentiellement favorables à l'accueil des chauves-souris et des oiseaux cavernicoles

Identifiant de l'arbre	Résultat de l'expertise	Potentialité d'accueil de l'arbre pour les chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles
-	Présence d'une cavité non occupée mais favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Favorable
2739	Présence de cavités non occupées mais favorables à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Favorable
2743	Présence de cavités avec des nids d'Etourmeaux sansonnets et un nid de Mésange bleue	Favorable
2752	Présence d'une cavité occupée par un nid de Choucas des tours et d'une cavité profonde favorables à l'accueil de chauves-souris	Favorable
2761	Présence d'une petite cavité avec de l'eau à l'intérieur non occupée et non favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Défavorable
2767	Présence d'une cavité non occupée mais favorable à l'accueil de chauves-souris	Favorable
2773	Présence de petites cavités non occupées et non favorables à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Défavorable
2774	Présence d'une cavité peu profonde non occupée et non favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Défavorable
2779	Présence d'une cavité peu profonde non occupée et non favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Défavorable
2782	Présence d'une cavité non occupée et non favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Défavorable
2784	Présence d'une cavité occupée par un nid de Mésange bleue	Favorable
2785	<i>L'expertise a révélé que les anfractuosités identifiées depuis le sol ne s'avèrent finalement pas être des cavités exploitables par les chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles</i>	-
2786	<i>L'expertise a révélé que les anfractuosités identifiées depuis le sol ne s'avèrent finalement pas être des cavités exploitables par les chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles</i>	-
2787	Présence d'une cavité occupée par un nid de Pigeon colombin (potentiel)	Favorable
2788	Présence d'une petite cavité avec de l'eau à l'intérieur non occupée et non favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Défavorable
2789	<i>L'expertise a révélé que les anfractuosités identifiées depuis le sol ne s'avèrent finalement pas être des cavités exploitables par les chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles</i>	-
2790	<i>L'expertise a révélé que les anfractuosités identifiées depuis le sol ne s'avèrent finalement pas être des cavités exploitables par les chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles</i>	-

Identifiant de l'arbre	Résultat de l'expertise	Potentialité d'accueil de l'arbre pour les chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles
2792	Présence d'une petite cavité avec de l'eau à l'intérieur non occupée et non favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Défavorable
2793	Présence d'une fissure peu profonde non occupée et non favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Favorable
2832	Présence d'une cavité occupée par un nid d'abeilles et favorable à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles	Favorable



Figure 1. Cavités observées au sein de l'arbre portant l'identifiant 2767

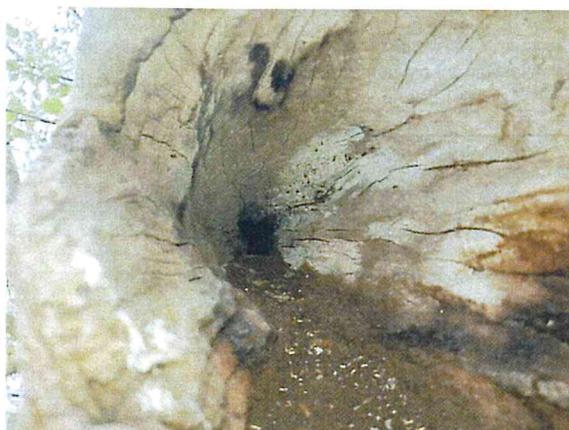


Figure 2. Cavités observées au sein de l'arbre portant l'identifiant 2787



Figure 3. Cavités observées au sein de l'arbre portant l'identifiant 2832

L'expertise réalisée le 14 avril 2022 a permis de confirmer l'occupation de plusieurs cavités au sein de 4 arbres par des oiseaux cavernicoles (Choucas des tours, Etourneau sansonnet, Mésange bleue, Pigeon colombin).

D'autres cavités non occupées lors de l'expertise sont toutefois favorables à l'accueil de chauves-souris arboricoles et/ou oiseaux cavernicoles. Cela concerne 5 autres arbres.

Il convient de noter que les cavités identifiées et vérifiées favorables à l'accueil de chauves-souris arboricoles sont susceptibles d'être utilisées en tant que gîtes temporaires en période estivale mais non pour servir de gîte de mise-bas.



Localisation des arbres présentant des cavités favorables aux chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles

Port Luneau - Le Loir en Cœur de Ville - Aménagement et
requalification du site

Légende

- Arbres recensés par Port Luneau (DNF, 2018)
- Arbres identifiés au sol comme présentant des cavités favorables aux oiseaux cavernicoles et chauves-souris à affinité arboricole
 - Absence de cavités favorables à l'accueil de chauves-souris ou oiseaux cavernicoles
 - Présence de cavités favorables à l'accueil de chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles
 - Absence de cavités



Figure 4. Localisation des arbres présentant des cavités favorables aux chauves-souris et/ou oiseaux cavernicoles



4 Mesures mises en place pour la prise en compte des chauves-souris arboricoles et oiseaux cavernicoles dans l'abattage des arbres

Le projet va nécessiter d'abattre 15 arbres sur le site de Port Luneau qui ne peuvent être conservés en raison de leur mauvais état sanitaire.

Un seul de ces arbres (n°2743) présente des cavités favorables à l'accueil de chauves-souris arboricoles et d'oiseaux cavernicoles. En avril 2022, lors de l'expertise, la cavité était occupée par un nid d'Etourneau sansonnet et un nid de Mésange bleue.

Afin d'éviter tout risque de destruction d'individus, les dispositions suivantes seront mises en place lors de l'abattage de l'arbre :

- **Abattage prévu à l'automne (septembre / octobre) :** cette période permet d'éviter la période de reproduction et d'élevage des jeunes des oiseaux cavernicoles (Mésange bleue et Etourneau sansonnet dans le cas présent) et la période hivernale durant laquelle des individus isolés de chauves-souris arboricoles pourraient s'installer pour hiverner ;
- **Veille ou jours précédant l'abattage :** vérification de l'inoccupation / occupation de la cavité par un écologue et mise en place d'un système anti-retour (chaussettes) pour éviter toute occupation de la cavité.
- **Découpe adaptée de l'arbre (dans le cas où la présence d'un individu de chauves-souris ne peut être totalement écartée malgré la vérification en amont par l'écologue) :**
 - Protection de la cavité en tronçonnant en dessous et largement au-dessus des ouvertures et en un minimum de tronçons.
 - Démontage et dépose en douceur jusqu'au sol avec des systèmes de rétention ;
 - Inspection des fûts couchés et des charpentières une fois au sol et avant dégageant (les fûts seront laissés sur place pendant 2 jours).

Les modalités d'intervention susmentionnées permettent d'éviter tout risque de destruction d'individus d'espèces de chauves-souris arboricoles et/ou oiseaux cavernicoles.

L'abattage de l'arbre ne générera pas de perte pérenne d'habitats de nature à altérer l'accomplissement du cycle de vie des oiseaux cavernicoles et chauves-souris arboricoles fréquentant le site de Port Luneau et ses abords (berges du Loir) : l'abattage de cet arbre ne nécessite donc pas de demande de dérogation au titre de l'article 411-2 du Code de l'environnement.

Il convient de mentionner qu'il est prévu dans le cadre du projet de planter 35 arbres d'avenir en remplacement et en complément des arbres existants. Plusieurs nichoirs favorables aux oiseaux cavernicoles et gîtes pour les chauves-souris seront également installés sur le site de Port Luneau et les constructions en périphérie. Ces mesures, en plus de la renaturation des berges du Loir, permettent d'atteindre un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité au titre de l'article L.163-1 du Code de l'environnement.

 **Le déclenchement de de la demande de dérogation n'intervient que s'il persiste des atteintes aux sites de repos ou de reproduction de nature à remettre en cause du bon accomplissement des cycles biologiques des espèces protégées (source : « les conditions d'application de la réglementation relatives à la protection des espèces de faune et de flore sauvages et le traitement des dérogations », MEDDE, mai 2013)**



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr